

République Française  
Département du Rhône  
Commune de Chaussan

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 1<sup>er</sup> juin

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 1<sup>er</sup> juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 25 mai 2023

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 25 mai 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Membres excusés :

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à Mme Blanc Anik

M Rolland Alain donne pouvoir à M Chavassieux Luc

Secrétaire de séance : M Aymard Nicolas

### **D2023\_027 Approbation APD**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 09 janvier 2023 approuvant l'APS de la rénovation énergétique de l'école

Suite à la réunion du 5 mai 2023 pour la présentation de l'avant-projet définitif pour Rénovation énergétique de l'école

Au stade de l'APD, le montant prévisionnel des travaux est estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 944 370.83€ HT.

Poste	Montant
Extension local technique	28 300€
Isolation combles – Sarking – Remplacement verrière – réfection	117 500€
Remplacement des menuiseries extérieures	173 500€
Façades ITE et bardage	250 700€
Isolation en plafond du sous sol	2 400€
Aménagements Intérieurs	22 800€
Electricité	54 573,20€
Plomberie – Chauffage – ventilation	81 432,63€
Forage	76 915€
Nettoyage final	5 000€
Installation de chantier	15 000€
Aménagement extérieur	96 250€
Cuve récupération EP	20 000€

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre.

L'estimation du montant des travaux en phase APD sert de base au calcul définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux termes du marché de maîtrise d'œuvre. Le taux de rémunération est fixé à 10% à savoir un total de 94 437,08€.

Les validations ci-dessous amènent automatiquement l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment la préparation des pièces nécessaires à la consultation des entreprises.

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Approuve l'avant-projet définitif relatif à la Rénovation Energétique de l'école

Approuve le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 944 370.83€ HT

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

**Le Maire**

**Luc Chavassieux**

